

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DLH 1038 Subvention (50 000 euros) et avenant à la convention annuelle avec le PACT 75-92-95 (8^{ème}).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise un complément de subvention de 50 000 euros pour 2014.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.